

Important : le certificat médical est exigé tous les 3 ans.

FFRP					FFME
code	catégories	taux 1 (IR ou FR)	taux 2 (IRA ou FRA)	taux 3 (IMPN ou FMPN)	taux 4 (FFME)
A	individuelle	48,10 €	50,30 €	60,30 €	Voir tableau spécifique au verso
B	couple	88,50 €	92,80 €	112,80 €	
C	famille (couple+ enfants)	95,50 €	100,00 €	120,50 €	
D	monoparentale (personne «isolée ») (1)	74,30 €	75,10 €	98,80 €	
E	étudiant (+ de 18 ans)	32,80 €	35,00 €	44,90 €	
F	enfant mineur seul	30,40 €	32,60 €	42,60 €	

Abonnement facultatif à la revue des Fédérations	Pour recevoir « <i>Passion Rando Magazine</i> » de la FFRP : rajouter 6 € à la cotisation	Rajouter 8 € à la cotisation pour « <i>Cîmes</i> » FFME
--	---	---

Attention! avant de choisir, bien lire les risques couverts en fonction des activités
que vous souhaitez pratiquer, notamment pour les **taux 3 et 4**.

(1) La licence familiale "**monoparentale**" est destinée aux personnes dites « **isolées** » (un parent ou grand-parent avec enfants ou petits-enfants)

	Taux 1	Taux 2	Taux 3 <i>Exigé pour les sorties C3+ et RA1.</i>
1-Domaine :	RESPONSABILITÉ CIVILE À L'ÉGARD DES TIERS, DES LICENCIÉS ET DU CLUB	<u>Idem taux 1</u>	<u>Idem taux 1</u>
2-Nature et montant des garanties :	<ul style="list-style-type: none"> ■ Pas d'indemnisation en cas d'accident corporel personnel, mais uniquement la responsabilité civile. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ accidents personnels corporels : - Décès : 5000€ - Invalidité permanente > 65% : 30000€. - Frais de traitement : (après déduction SS et mutuelle) : 150 % du tarif conventionnel de la SS. (Voir le club pour les lunettes et les autres prothèses). (Ass. p 23). ■ Frais de rapatriement : frais réels. ■ Dommages matériels: maxi 600 € p23 ■ Assistance : monde entier. Si en France : une nuit d'hospitalisation. (Ass. p25) ■ Evacuation, rapatriement : frais réels (Ass. p 24). Voir le Club. 	<u>Idem taux 2</u>
3-Activités assurées :	<ul style="list-style-type: none"> ■ Que la Responsabilité Civile. ■ pas d'indemnisation en cas d'accident corporel personnel, mais uniquement la responsabilité civile. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ La randonnée pédestre dans le monde entier y compris sur initiative personnelle p7 ■ Sur itinéraires balisés ou non, sans limite p6 d'altitude en montagne, <i>à pied ou avec raquettes, ou en ski nordique/ski de fond, et toutes formes de marches</i> (Ass. p 5). - Camping, footing, boules, pêche, golf, équitation, patinage sur glace et à roulettes, roller, skating, luge, tennis de table, baignade, barque, jeux de plage, voile, surf, plongée en apnée, parours acrobatique dans les arbres, Le co-voiturage pour le conducteur. - Randonnée avec animaux de bât: ânes, mulets, lamas etc. y compris des enfants. (Ass. p6). 	<u>idem taux 2 et s'ajoutent :</u> - parcours sur glaciers, - passage de petites escalades, randonnée alpine en haute montagne (sans toutefois dépasser la cotation P.D. de l'UIAA). Via ferrata , cyclotourisme, VTT, canoé-kayack, ski alpin sur piste et hors piste , ski de randonnées; - snowboarding, snowkite, activités nautique, canyonisme, nage en eau vive, course d'orientation, course etc... - Trail (Ass. p 6)
4-Exclusion :	parcours exigeant un matériel spécifique à la haute montagne (glacier, alpinisme)	<u>idem taux 1</u>	Escalade – varappe – alpinisme (A.D.) - bobsleigh – luge sur piste – saut à l'élastique – chasse -(Ass. p6 & 7)

Taux 4 – FFME (2018)

Important : le certificat médical est exigé tous les 3 ans.

éd. 04/08/17

code	catégories	taux 4-1 option de base sans le ski de piste	taux 4-2 option de base avec ski de piste	Option Base +	Option base ++
A	individuelle	78,90 €	83,90 €	Rajouter 3 € par membre à la cotisation	Rajouter 10 € par membre à la cotisation
B	couple	150,40 €	160,40 €		
C	famille (2 adultes + « nj » enfants)	1j: 176.40€ - 2j: 192.780,80€ 3j: 220.90€ (+ 31.05€ par J)	1j: 191.40€ - 2j: 212.80€ 3j: 246.00€ (+ 36.05€ par J)		
D	monoparentale (1 adulte + « nj » enfants)	1j: 125.60€ - 2j: 142.00€ 3j: 170.10€ (+31.05 € par J.)	1j: 135.60€ - 2j: 147.00€ 3j: 180.10€ (+ 33, 15 € par j)		
E	étudiant (+ de 18 ans)	63.50 €	68.50 €		
F	enfant mineur seul	48.00 €	53.00 €		

Cette cotisation inclut la licence FFME . Elle couvre, au point de vue assurance:

	Taux 4-1	Taux 4-2
	Option 1 de base	Option 2 de base
1-Domaine :	<u>Idem taux 1</u>	<u>Idem taux 1</u>
2-Nature et montant des garanties :	<p>■ accidents personnels corporels : –Décès : 5000 € –Invalidité permanente : 30000 €. –Frais médicaux : (après déduction SS et mutuelle) 2000 € maxi</p> <p>■ Dommages matériels: – seulement à autrui</p> <p>■ Assistance, rapatriement : frais réels (Voir le club pour les dents, les lunettes et autres prothèses)</p>	<p><u>idem taux 4-1</u> auxquels s'ajoutent</p> <p>■ Dommages matériels: – les frais de remontées mécaniques concomitant à un accident corporel personnel</p> <p>■ Assistance, rapatriement : idem taux 4-1</p>
3-Activités assurées :	alpinisme – canyoning – escalade – randonnées de montagne – raquettes à neige – ski alpinisme (randonnées et de montagne) – via ferrata –escalad'arbre, cascade de glace, trekkings, slack line	<p><u>idem taux 4-1</u> s'ajoutent celles exclues au taux 4-1 :</p> <p>le ski de piste : (alpin, de fond, nordique, surf, mono, télémark)</p>
4-Exclusion :	<i>-Toutes pratiques de glisse sur piste, ski alpin, surf des neiges, monoski, ski de fond – VTT – cyclotourisme.</i>	V.T.T. (sauf option à 30 €) et cyclo-tourisme. (Voir les autres détails auprès du Club)

Options : base + et base ++

Ce sont des formules de garantie améliorées avec des niveaux d'indemnités * journalières optionnelles adaptées à la situation professionnelle, moyennant une surprime.

* Décès, incapacité permanente, frais médicaux, et forfaits journaliers revalorisés.

N.B. : La part versée à FFRP n'augmente pas. La part versée à la FFME augmente entre 2 et 3% (suivant les types de licences).. Quant à la **part du Club - 23,60€ - elle n'augmente pas.**

Dans la catégorie « famille » possibilité d'inscrire les enfants majeurs vivant au foyer et fiscalement à charge, ainsi que les petits-enfants.

IMPORTANT! ayez toujours sur vous votre carte de licence. Indispensable en cas d'accident et nécessaire en cas de contrôle par les animateurs.

Participation "découverte du Club" (personne dans la zone de recrutement) sauf alpinisme	
Pour une sortie adulte :.....	3,00 euros
Couple et famille:.....	5,00 euros
Mineurs :.....	gratuit
Etudiant :.....	gratuit